[location] Isoloir Rido Pmr - Pour Les Municipales 2020

Référence : 5380262LOC



DESCRIPTION :

Isoloir PMR RIDO dont les dimensions sont adaptées aux usagers à mobilité réduite et aux fauteuils roulants qui permet la mise en normes PMR de votre établissement recevant du public.

Bientôt des votes dans votre commune ? Equipez votre mairie d'isoloirs PMR pour les bureaux de vote.

ATTENTION : Les Frais de livraison ne sont pas inclus dans le tarif de la location

INFORMATION PRODUIT

Cet Isoloir PMR Rido est parfait pour les futurs votes électoraux !

Le **Code Électoral** impose aux bureaux de vote d'un **disposer d'au moins un isoloir accessible aux personnes à mobilité réduit**e pour leur permettre d'être des **membres actifs de la vie citoyenne et politique** du pays.

L'isoloir est fourni avec 2 picto PMR autocollants.

Caractéristiques Isoloir :

- - Isoloir normé pour personne à mobilité réduite
- - Structure démontable en tube carré de 20 x 20 mm, stabilité assurée par croisillons
- - Patins de protection du sol
- - Tablette amovible (Profondeur : 300 mm); épaisseur de 2cm, conforme à la législation avec une hauteur max de 80cm
- - Rideau polyester ignifugé 1,60 m sur les 4 côtés
- - Liaisons pour relier les cellules entre elles
- - Sac de stockage et de transport en option

Dimensions :

- - fabriqué en acier et polyester
- - coloris : noir et blanc
- - Hauteur : 2000 mm
- - Longueur : 1000 mm
- - Largeur : 1300 mm
- - poids 21kg

HandiLOC
Location de matériel d'accessibilité

La location, comment ça fonctionne ?

Pour commander, rien de plus simple ! Il suffit de suivre la démarche suivante :

1. Dans "**Quantité**", cliquez sur "**+**" ou "**-**" afin d'ajuster le nombre de jours de location et connaitre le montant de celle-ci.
2. Cliquez ensuite sur "**Ajouter au panier.**"
3. Un nouvel onglet s'ouvre sur la page. Cliquez alors sur "**Voir mon panier**".
4. Vous êtes maintenant sur votre panier. Le tarif TTC est alors indiqué en bas à droite. Cliquez ensuite sur l'onglet "**Demandez un devis**".
5. Indiquez-nous dans la section "**Votre message**", les dates de location souhaitées.
6. Enfin, validez votre demande en cliquant sur "**Valider**".

Un **conseiller vous répondra dans les meilleurs délais** pour vous indiquer la disponibilité du produit sur les dates demandées ainsi que les frais de transport. Vous pouvez aussi **contacter nos équipes directement au 03.66.72.41.50** pour obtenir vos renseignements.

ATTENTION : Le prix affiché n'inclut PAS les frais de transport. Ils sont donc à ajouter au montant total de la location.

Information sur la législation sur les isoloirs et bureaux de vote :

"Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote".

Parmi le matériel électoral indispensable, chaque mairie doit mettre à disposition des électeurs des isoloirs, petites structures avec un rideau dissimulant l'intérieur.

La loi est simple : il faut un isoloir pour 300 inscrits. Il fait généralement de 80cm par 80 cm et 2 mètres de hauteur.

Par ailleurs, **chaque bureau de vote a l'obligation d'avoir un isoloir plus large pour permettre l'accès en fauteuil roulant.**

Ce que dit la loi *Code Électoral*

Article D56-2 : *"Les bureaux de votes doivent être équipés d'au moins un isoloir permettant l'accès des personnes en fauteuil."*

Article L62-2 : *"Les bureaux et techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique, dans des conditions fixées par décret."*